



## ASSOCIATION des STOMISÉS de BRETAGNE OCCIDENTALE

11/13, rue du Tromeur - 29200 BREST - ☎ (Ligue) : 02 98 47 40 63 - Fax : 02 98 47 14 79

www.asbo.asso.fr - contact : asso@asbo.asso.fr

Titulaire de l'agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, selon l'arrêté du 23 mai 2014 de l'ARS Bretagne

Association régie par la loi 1901 déclarée à la sous-préfecture de Brest le 23 juin 1986 sous le n°4953

Membre de la Fédération des Stomisés de France

Brest, le 11 mai 2015

Chers amis,

Notre repas de printemps de cette année aura lieu au « Restaurant du Relecq » à 29410 PLOUNEOUR-MENEZ (tél. 02 98 78 06 88) **le dimanche 14 juin 2015, à partir de 12 h 30**. En voici le menu :

Assiette de foie gras maison  
Blanquette de veau fermier à l'ancienne  
Nougat glacé  
Café  
Vins : Blanc et Rouge

Une participation de 25,00 € est demandée par personne.

Les inscriptions, à l'aide du bulletin ci-joint, devront parvenir à l'association **pour le 2 juin 2015**.

Si vous avez des difficultés de transport pour y assister, indiquez-le, et nous organiserons du covoiturage.

Un fléchage ASBO sera mis en place à partir de l'église de Sizun. Si vous souhaitez des informations complémentaires sur le trajet, n'hésitez pas à appeler Jean-Pierre Tocquer au 06 79 35 29 98.

A proximité du restaurant, se trouve d'Abbaye du Relec fondée en 1132, entourée d'une fontaine monumentale, d'anciens jardins, d'un potager et de deux étangs, dont la visite est libre.

Nous espérons avoir le plaisir de vous retrouver nombreux à ce repas, et, dans cette attente, vous transmettons nos amicales salutations.

La présidente  
Chantal Plouzenec

# ASBO

---

**Bulletin de participation au repas  
du dimanche 14 juin 2015  
au Restaurant du Relecq à Plounéour-Menez**

---

Nom : .....

Téléphone : .....

Nombre de personnes : .....

Souhaitez-vous un covoiturage :                      OUI                      NON

Ci-joint chèque de 25,00 € x ..... (nombre de personnes) = ..... €  
à l'ordre de l'ASBO – Brest